

## SEANCE DU 14 JANVIER 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 5 janvier 2016, s'est réuni le jeudi 14 janvier 2016 à 20 heures 45 minutes, en séance ordinaire, à la mairie de Maupertus sur Mer, sous la présidence de Monsieur LEMARECHAL Michel, Maire.

**Etaient présents :** MM. LEMARECHAL Michel, LEMARECHAL Marc, CHANTELOUP Gérard, BAZIN Benoît, HOUIVET Véronique, LEURANGUER Sylvie, LEMARECHAL Arnaud, LEROUX Alain, LETHIMONNIER Philippe, PESET Matthias, ROGER Max.

**Absent excusé :** Néant.

La condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie, le conseil municipal peut valablement délibérer.

M. BAZIN Benoît a été désigné secrétaire de séance.

Lecture du compte rendu de la réunion précédente qui est adopté à l'unanimité.

### I – URBANISME

M. le Maire fait part des demandes d'autorisations d'urbanisme reçues en mairie :

- déclaration préalable de travaux de M. BAUCHOT Michel pour la modification de la toiture des celliers au 1, Hameau de Haut (parcelle cadastrée section AH n°8) ;
- permis de construire de M. DUPONT Richard pour l'extension de son habitation et la modification de deux fenêtres 7 bis Anse du Brick (parcelle cadastrée section AB n°74) ;

### II – MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE

M. le Maire expose qu'il s'est informé auprès de M. le Receveur municipal des possibilités de la commune en matière d'investissement et d'emprunts. La commune pourrait emprunter jusqu'à 150.000 € pour des travaux d'investissement.

La mise aux normes accessibilité du bâtiment actuel de la mairie nécessite de gros travaux. Afin de rester dans une enveloppe raisonnable, la construction d'une annexe de 50 m<sup>2</sup> à 60 m<sup>2</sup>, respectant les nouvelles normes accessibilité, pourrait être envisagée. Ainsi, le conseil municipal va poursuivre l'étude de ce dossier afin d'obtenir des estimations en fonctions des solutions envisagées et que la commune dispose, dans l'avenir, d'une mairie aux normes accessibilité.

### III – VOIRIE

Un devis a été demandé à une entreprise de travaux publics pour connaître le montant de travaux à envisager pour une réfection de la voirie de la Route communale n°4, depuis « le Castel » (au niveau du belvédère), jusqu'à la RD 116. Compte tenu du montant du devis actuel, la réfection de ce tronçon de voie, en enrobé, pourrait être envisagé. Néanmoins, avant de réaliser ces travaux, il faut être sûr que les travaux d'assainissement collectif ont été parfaitement réalisés mais également que le remblai remis dans les tranchées d'assainissement se tassent. Un an d'attente semble donc un délai raisonnable avant tout commencement de travaux d'enrobé. Une commission voirie va être organisée.

### V – AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire fait part qu'il a rencontré M. le Maire et un des adjoints au maire de la commune de Bretteville. Ces derniers souhaitent s'entretenir sur la « commune nouvelle » et si la commune de Maupertus pourrait envisager un regroupement avec Bretteville. M. le Maire précise que les taux d'imposition de la commune de Bretteville sont très élevés, nettement plus important que ceux des communes de Carneville et Fermanville.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.